

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Arrêté du 11 février 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CCPE2104362A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1970 modifié fixant le siège et le ressort des services de publicité foncière ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques (NOR : CCPE2035636A publié au JO le 27 décembre, texte n° 74),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes comptables de la direction générale des finances publiques voient leur périmètre évoluer de la manière suivante :

Département	Services avant réorganisation	Services après réorganisation	Date d'effet
31 – Haute-Garonne	Service de la publicité foncière de Toulouse 3	Service de la publicité foncière de Toulouse 3	8 avril 2021
	Service de la publicité foncière de Toulouse 1		
	Service de la publicité foncière de Toulouse 2		
47 – Lot-et-Garonne	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Agen 1	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Agen 1	1 ^{er} avril 2021
	Service de la publicité foncière d'Agen 2		
	Service de la publicité foncière de Villeneuve-sur-Lot		
75 – Paris	Service de la publicité foncière de Paris 1	Service de la publicité foncière de Paris 1	12 avril 2021
	Service de la publicité foncière de Paris 3		
	Service de la publicité foncière de Paris 9		
	Service de la publicité foncière de Paris 10		
	Service de la publicité foncière de Paris 11		
	Service de la publicité foncière de Paris 12		
76 – Seine-Maritime	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Le Havre 2	Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Le Havre 2	6 avril 2021
	Service de la publicité foncière de Le Havre 1		
	Service de la publicité foncière d'Yvetot		

Art. 2. – Dans l'annexe III de l'arrêté du 22 décembre 2020 susvisé (NOR : CCPE2035636A), les dispositions relatives au département du Nord sont modifiées comme suit :

Département	Comptable compétent jusqu'au 31 décembre 2020	Liste des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux	Comptable nouvellement compétent à compter du 1 ^{er} janvier 2021
59 - NORD	Trésorerie mixte Avesnes-Les-Aubert	Avesnes-Les-Aubert	Service de gestion comptable de Caudry
		Quiévy	
		Saint-Aubert	
		Saint-Hilaire-Lez-Cambrai	
		Saint-Vaast-en-Cambresis	
		Rieux-en-Cambresis	Trésorerie spécialisée Cambrai municipale et hospitalier
		Villers-en-Cauchies	

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 février 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur en charge
du pilotage des organisations
de la direction générale des finances publiques,*
L.-O. FADDA